

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-924

présenté par

Mme Reid Arbelot et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	500 000	0
Création	0	500 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement soulève l'importance d'améliorer notre connaissance du contenu des collections publiques, ce qui nécessite des moyens suffisants pour les opérations de récolement. L'année dernière, le groupe GDR-NUPES avait obtenu une augmentation des moyens pour le récolement des oeuvres d'art. Cette année, les besoins sont identifiés aussi autour des restes humains, afin de

rendre effective la loi qui sera examinée, et sans aucun doute votée, courant du mois de novembre. Cette proposition de loi, votée à l'unanimité au Sénat, devra s'accompagner de moyens supplémentaires pour être pleinement effective.

Aussi, cet amendement vise à abonder de 500 000 euros supplémentaires les moyens dédiés au récolement des restes humains dans les collections publiques, dans la perspective du vote et de l'application de la proposition de loi sur la restitution des restes humains.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 03 du programme 175 est abondée en AE et CP de 500 000 euros

Ces crédits sont prélevés sur le hors titre 2 de l'action 01 du programme 131